



En Martinique, les effectifs salariés se maintiennent au troisième trimestre 2022. Les nouveaux emplois sont essentiellement créés dans le secteur tertiaire marchand et dans l'intérim. Les créations d'entreprises repartent à la hausse et le taux de chômage recule. Les demandeurs d'emploi en fin de mois sont aussi moins nombreux. Les touristes séjournant en moyenne plus longtemps, le nombre de nuitées dans les hôtels augmente.

L'emploi salarié est stable au troisième trimestre

En Martinique, le nombre d'emplois salariés s'établit à 128 430 au troisième trimestre 2022. Les effectifs salariés sont stables par rapport au trimestre précédent (**figure 1**).

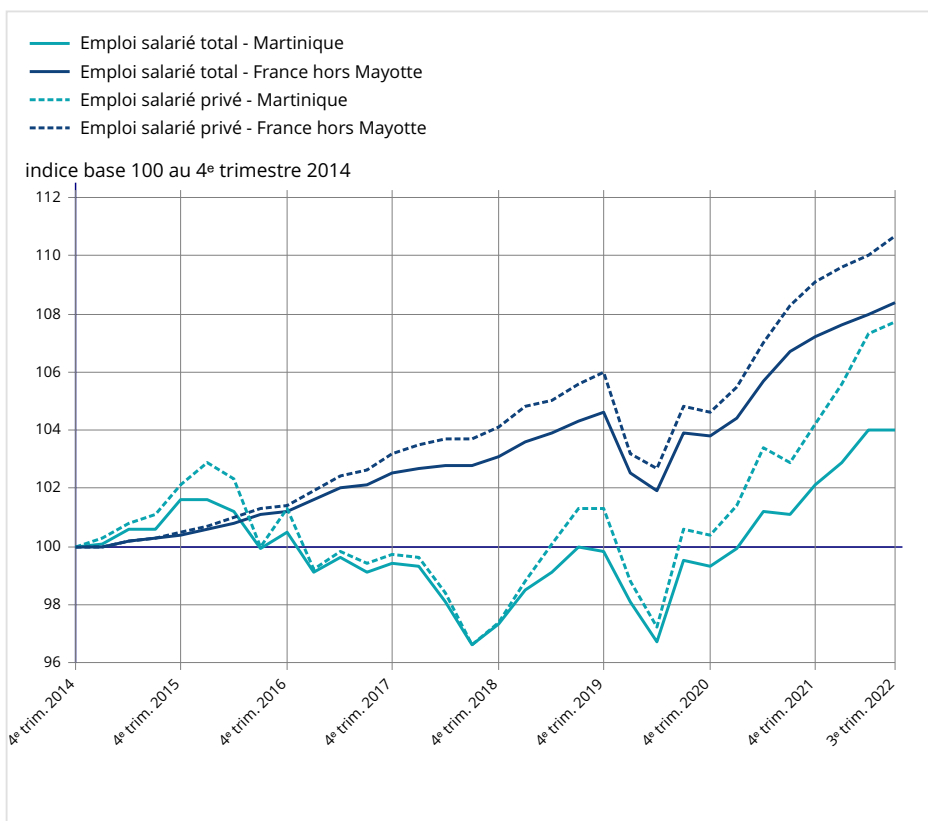
Le nombre d'emplois salariés dans le secteur public baisse de 0,8 % par rapport au deuxième trimestre, ce qui représente 320 salariés en moins. Cette baisse est compensée par la création de 290 nouveaux emplois dans le secteur privé (+ 0,3 %).

Avec 3 520 créations d'emplois en un an, le niveau de l'emploi salarié est supérieur de 2,8 % à celui du troisième trimestre 2021.

En France (hors Mayotte), l'emploi salarié progresse de 0,4 % au troisième trimestre 2022. Sur un an, les effectifs augmentent de 1,6 %.

Le nombre d'heures rémunérées au troisième trimestre 2022 en Martinique est supérieur au nombre d'heures rémunérées lors de la même période de 2019 pour l'ensemble des secteurs d'activité (**figure 2**).

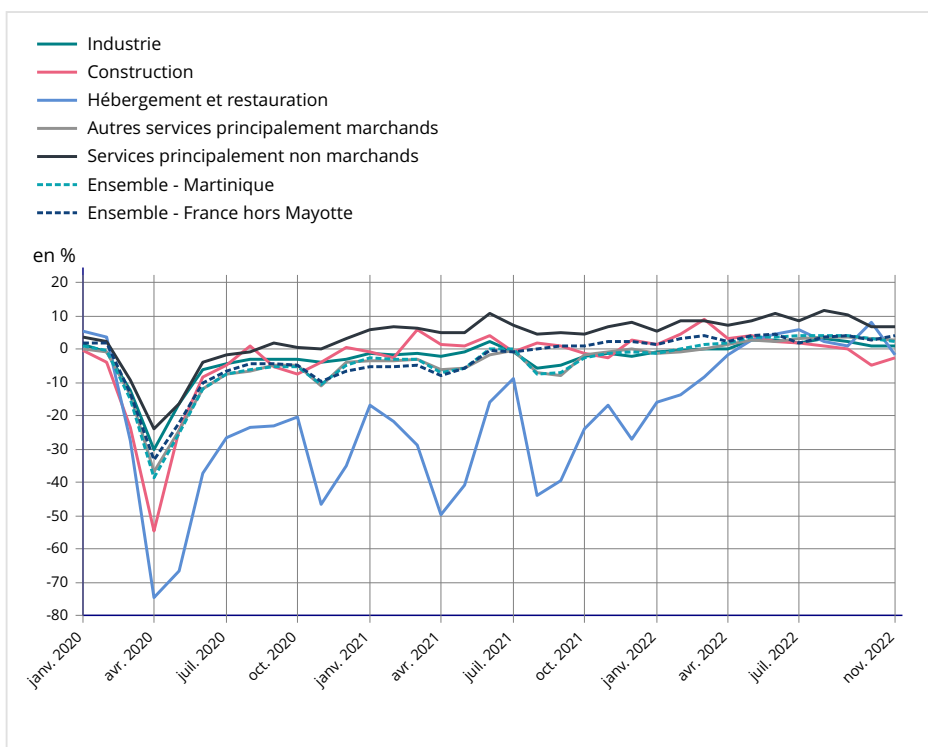
Figure 1 – Évolution de l'emploi salarié



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.
 Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Figure 2 – Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de 2019 - Martinique



Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

Avertissement sur l'emploi salarié

L'introduction de la **Déclaration sociale nominative** (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) a pu transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations ont été réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. En particulier, au troisième trimestre 2022, une bascule vers la source DSN a été opérée pour la fonction publique de l'État. Ce changement de source a pu entraîner une rupture de la saisonnalité de la mesure de l'emploi public ; les ruptures les plus nettes ont été neutralisées, mais certaines moins évidentes et plus légères peuvent subsister.

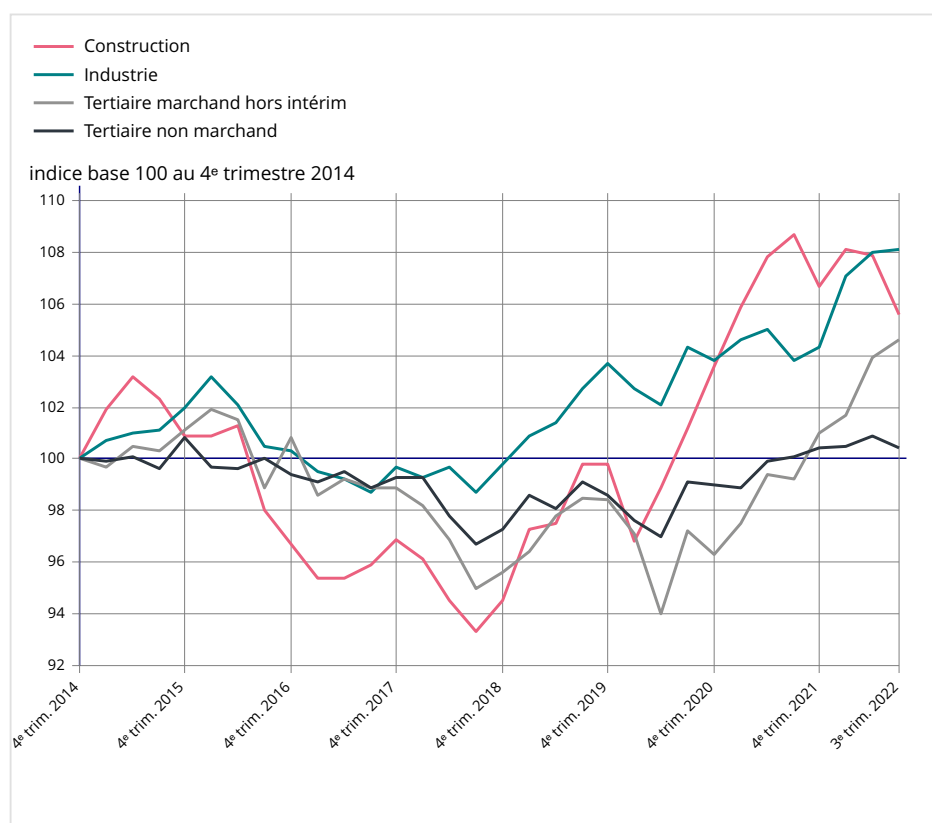
Le secteur tertiaire marchand porte l'emploi

Le secteur tertiaire marchand (hors intérim) est le principal créateur d'emplois salariés ce trimestre. Ses effectifs salariés augmentent de 0,7 % au troisième trimestre (figure 3) : le nombre de personnes employées s'élève à 54 020, soit 360 nouveaux emplois salariés. Cette hausse compense la baisse de l'emploi dans certains secteurs. C'est le cas du secteur tertiaire non marchand qui perd 0,5 % de ses emplois au troisième trimestre. Ce secteur emploie désormais 53 120 salariés, soit 240 de moins qu'au trimestre précédent.

Le secteur de la construction subit également une perte de 2,1 % de ses effectifs au troisième trimestre. Le secteur emploie désormais 6 020 salariés, soit 130 de moins qu'au trimestre précédent.

Le nombre de salariés dans le secteur de l'industrie (8 950) est stable au troisième trimestre (+ 0,1 %).

Figure 3 – Évolution de l'emploi salarié par secteur - Martinique



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

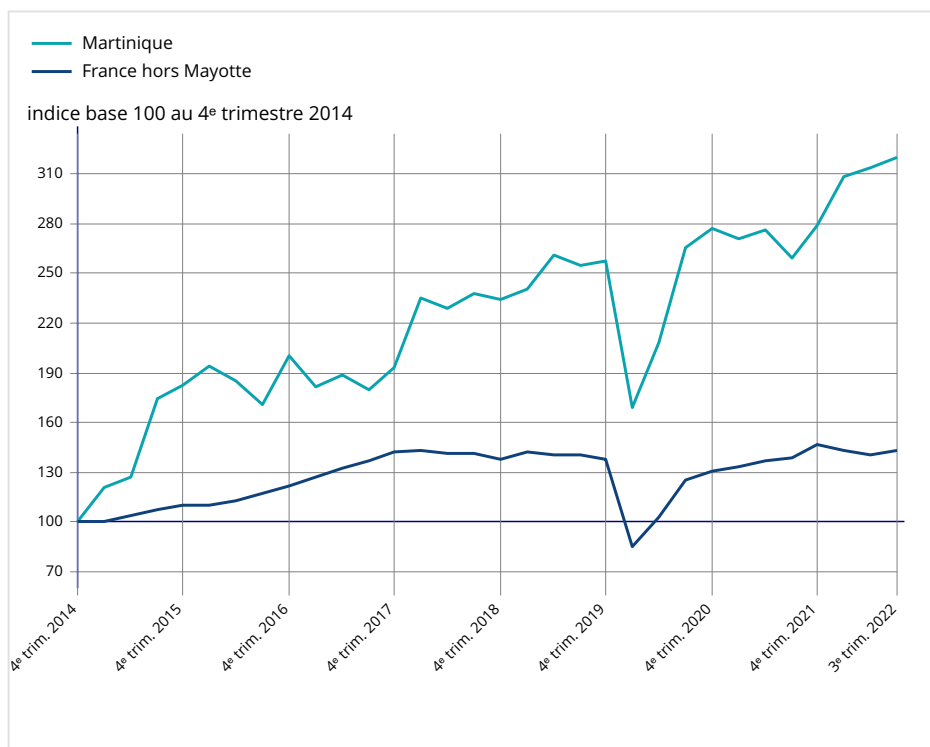
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Toujours plus d'intérim

L'emploi intérimaire continue de progresser au troisième trimestre 2022 (figure 4). Le secteur de l'intérim emploie désormais 2570 personnes en Martinique, soit une hausse de 2,0 % (après +1,7 % au trimestre précédent).

Le niveau de l'emploi intérimaire est ainsi en hausse par rapport au troisième trimestre de l'année précédente. Il progresse de 23,5 % sur un an, ce qui représente 490 emplois supplémentaires. En France (hors Mayotte), le nombre d'emplois intérimaires augmente de 1,9 % par rapport au deuxième trimestre 2022. En un an, il progresse de 2,9 %.

Figure 4 – Évolution de l'emploi intérimaire



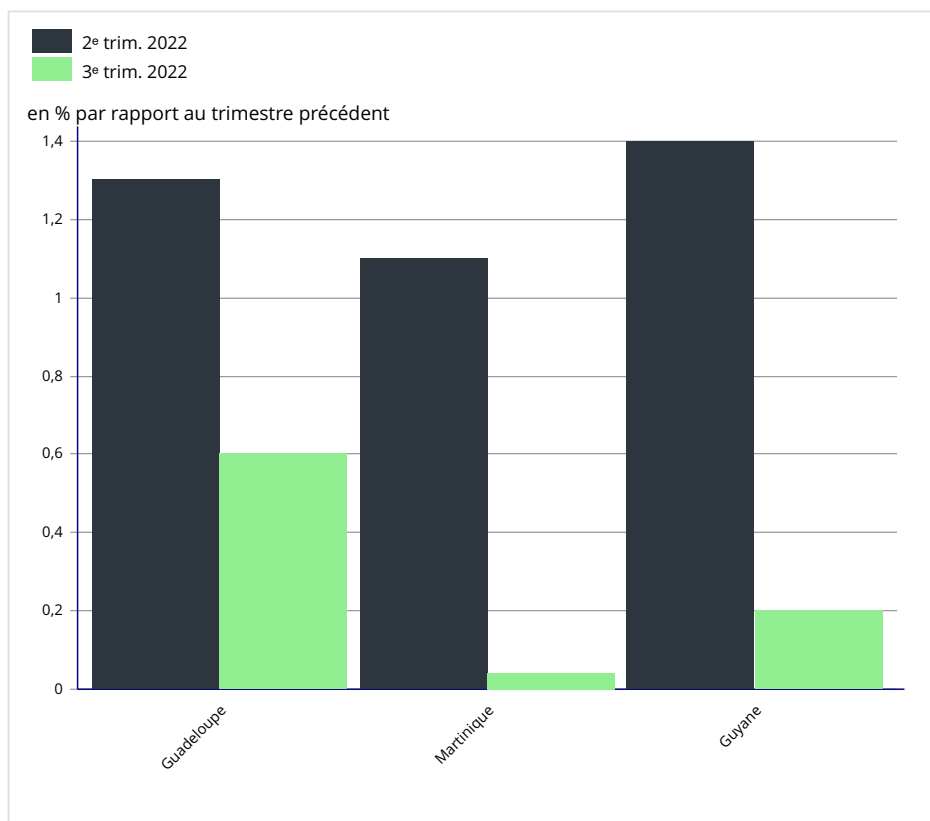
Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Les effectifs salariés augmentent en Guadeloupe et en Guyane

En Guadeloupe, l'emploi salarié progresse de 0,6 % au troisième trimestre 2022 (**figure 5**). Tous les secteurs d'activité, hormis la construction, contribuent à cette hausse. Le nombre de salariés dans le secteur tertiaire marchand (hors intérim) progresse de 1,0 %, soit 510 emplois supplémentaires. Le secteur tertiaire non marchand gagne 180 emplois (+ 0,3 %). De même que le secteur de l'industrie qui fait plus 80 emplois (+ 0,8 %). Le nombre d'emplois intérimaires progresse très légèrement (+ 0,2 %). Le secteur de la construction perd une cinquantaine d'emplois (- 0,7 %). En Guadeloupe, l'emploi salarié progresse de 3,1 % sur un an.

En Guyane, l'emploi salarié progresse de 0,2 % au troisième trimestre 2022. Le secteur tertiaire non marchand gagne 180 emplois (+ 0,5 %). Le nombre de salariés dans le secteur tertiaire marchand (hors intérim) progresse de 0,4 %, soit une centaine d'emplois supplémentaires. L'intérim recule de 2,7 %, soit 60 emplois en moins. Le secteur de la construction perd 60 emplois (- 1,4 %). Le secteur de l'industrie gagne 30 emplois (+ 0,5 %). En Guyane, l'emploi salarié progresse de 2,5 % sur un an.

Figure 5 – Évolution de l'emploi salarié total par département



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.
Champ : emploi salarié total.

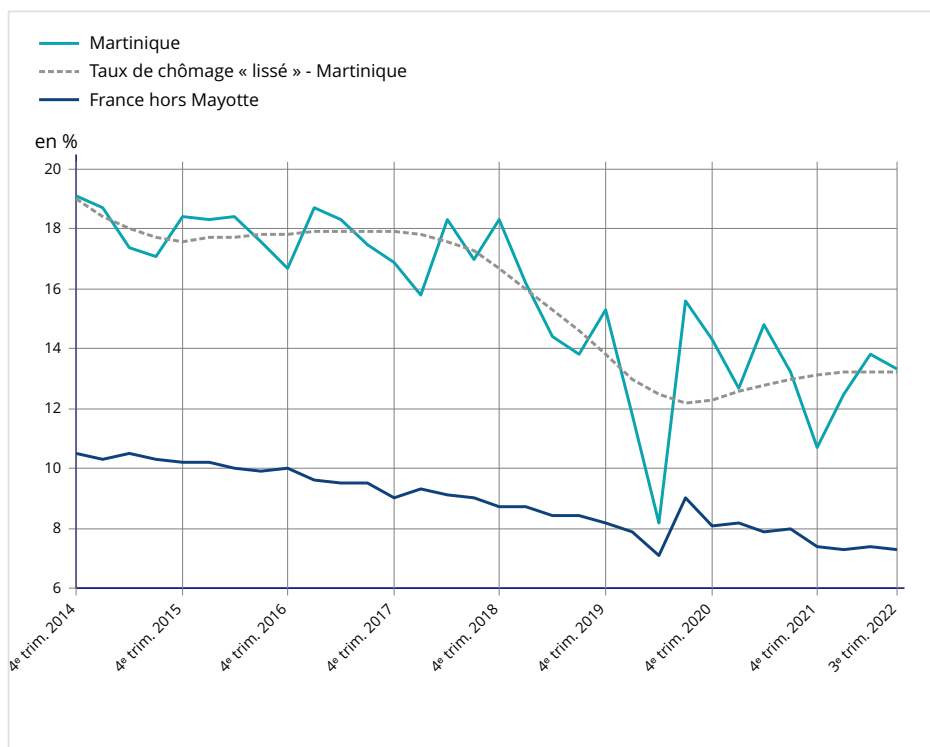
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Le taux de chômage recule

En Martinique, 13,3 % de la population active est au chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) ce trimestre (**figure 6**). Le taux de chômage recule de 0,5 point par rapport au trimestre précédent. En France (hors Mayotte), il baisse de 0,1 point et s'établit à 7,3 % de la population active.

Sur un an, le taux de chômage en Martinique est stable de (+ 0,1 point). En France (hors Mayotte), il recule de 0,7 point par rapport au troisième trimestre 2021.

Figure 6 – Taux de chômage lissé



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données trimestrielles CVS.

Avertissement : dans les DOM, contrairement aux départements de métropole, les séries de taux de chômage localisés sont directement issues d'une enquête par sondage. En conséquence, une part d'aléa est susceptible d'introduire du bruit à court terme dans les données. Dans les notes de conjoncture régionales, les séries de taux de chômage localisés sont ainsi complétées par des séries lissées représentant la tendance annuelle sous-jacente. Pour étudier les effets structurels et de long terme, les séries de taux de chômage en moyenne annuelle sont à privilégier.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisés.

Une baisse de la demande d'emploi qui ne concerne pas les moins de 25 ans

Au troisième trimestre 2022, en Martinique, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) tenus d'effectuer des recherches d'emploi (catégories A, B, C) s'établit à 45 150, en baisse de 0,8 % par rapport au trimestre précédent (**figure 7**). Parmi ces personnes, 33 400 sont sans emploi (catégorie A) et 11 750 exercent une activité réduite (catégories B, C).

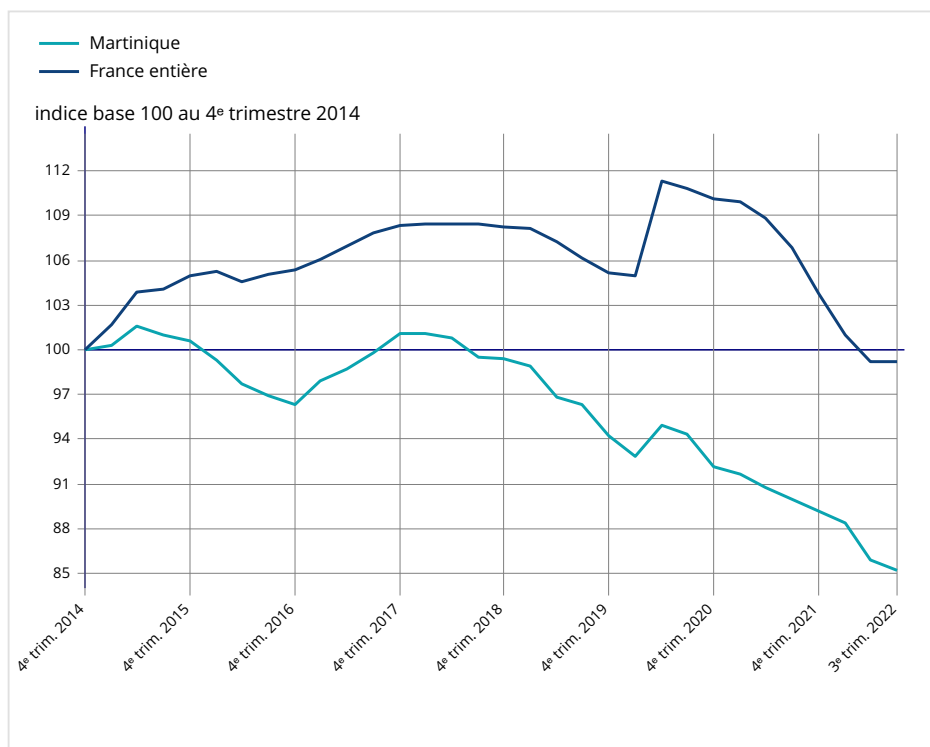
Le repli de la demande d'emploi est deux fois plus élevé pour les hommes (- 1,1 %) que pour les femmes (- 0,6 %). Le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 0,4 % pour les moins de 25 ans. Il baisse de 1,4 % pour les 25 à 49 ans et de 0,4 % pour les 50 ans et plus.

La part des personnes inscrites à pôle emploi depuis au moins un an est de 51 %. Leur nombre recule pour le huitième trimestre consécutif (- 2,2 %).

Par rapport au second trimestre, le nombre d'inscrits dans les catégories A, B, et C baisse de 1,8 % en Guadeloupe. Il reste stable sur la France entière (hors Mayotte) et augmente de 1,4 % en Guyane.

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi recule de 5,3 % en Martinique et en Guadeloupe. Il diminue également au niveau national (- 7,1 %), mais augmente de 2,9 % en Guyane.

Figure 7 – Demandeurs d'emploi (A, B, C) inscrits à Pôle emploi



Notes : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi du trimestre est une moyenne des données mensuelles afin de mieux dégager les évolutions tendanciennes.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

La durée moyenne de séjour augmente dans les hôtels martiniquais

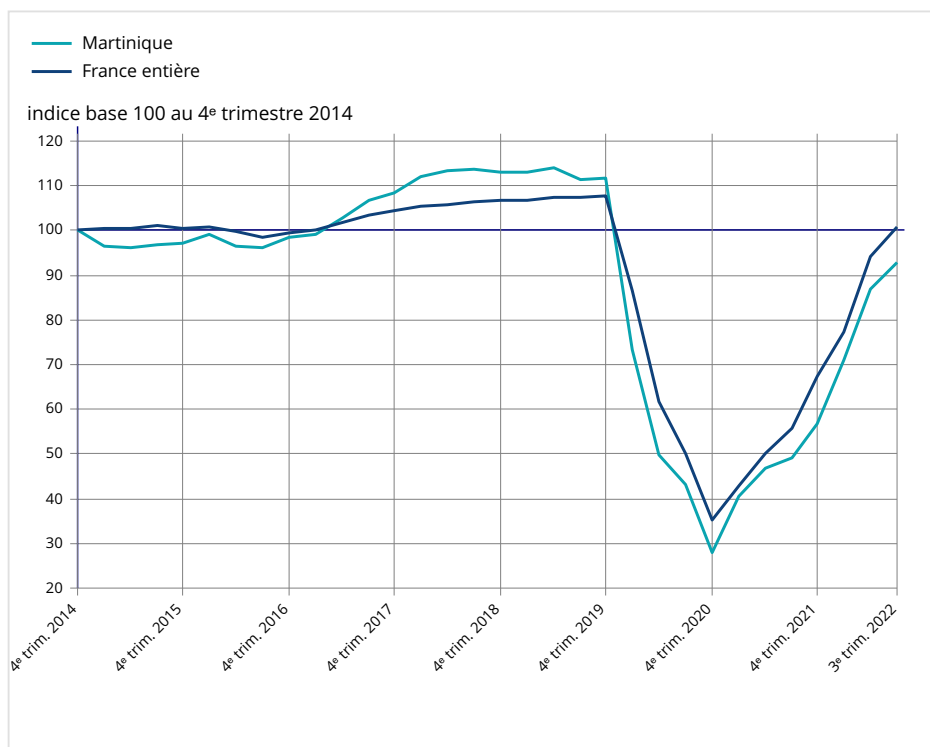
La fréquentation touristique en Martinique, progresse au cours du troisième trimestre 2022, comparée au même trimestre de l'année 2019 (**figure 8**). Les hôtels de Martinique enregistrent 280 900 nuitées, soit une augmentation de 6,7 %. Cette hausse résulte d'une durée moyenne des séjours par hôtel plus longue (3,4 jours contre 3,2 jours), alors que le nombre d'arrivées de touristes est stable. La hausse du volume de nuitées concerne l'ensemble du trimestre.

Comparé à 2019, le volume trimestriel des nuitées de touristes en provenance de France progresse de 5,8 % et celui des nuitées de touristes en provenance de l'étranger de 14,2 %. La bonne progression de la fréquentation touristique étrangère est essentiellement due aux touristes en provenance d'Europe (+ 38 %) et du Canada (+ 31 %). La part des nuitées de la clientèle européenne dans les nuitées étrangères passe de 59 % à 71 % au troisième trimestre 2022. Globalement, les nuitées étrangères représentent une nuitée sur dix dans l'hôtellerie martiniquaise.

La clientèle d'affaire représente 13,9 % de la fréquentation hôtelière, en hausse de 1,6 points, par rapport au troisième trimestre 2019. le taux d'occupation des hôtels progresse de 5,9 points et s'établit à 55,2 %.

Entre 2019 et 2022, le chiffre d'affaires des établissements hôteliers progresse de 18,3 % en juillet. Cependant, pour les mois d'août et de septembre il baisse respectivement de 5,3 et 27,4 %. Dans le secteur de la restauration, le chiffre d'affaires progresse de 20,3 % en juillet, de 1,7 % en août et de 8,3 % en septembre.

Figure 8 – Évolution de la fréquentation dans les hôtels



Notes : données trimestrielles brutes. Chaque point représente le cumul des 4 derniers trimestres en base 100 au 4^e trimestre 2014.
Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

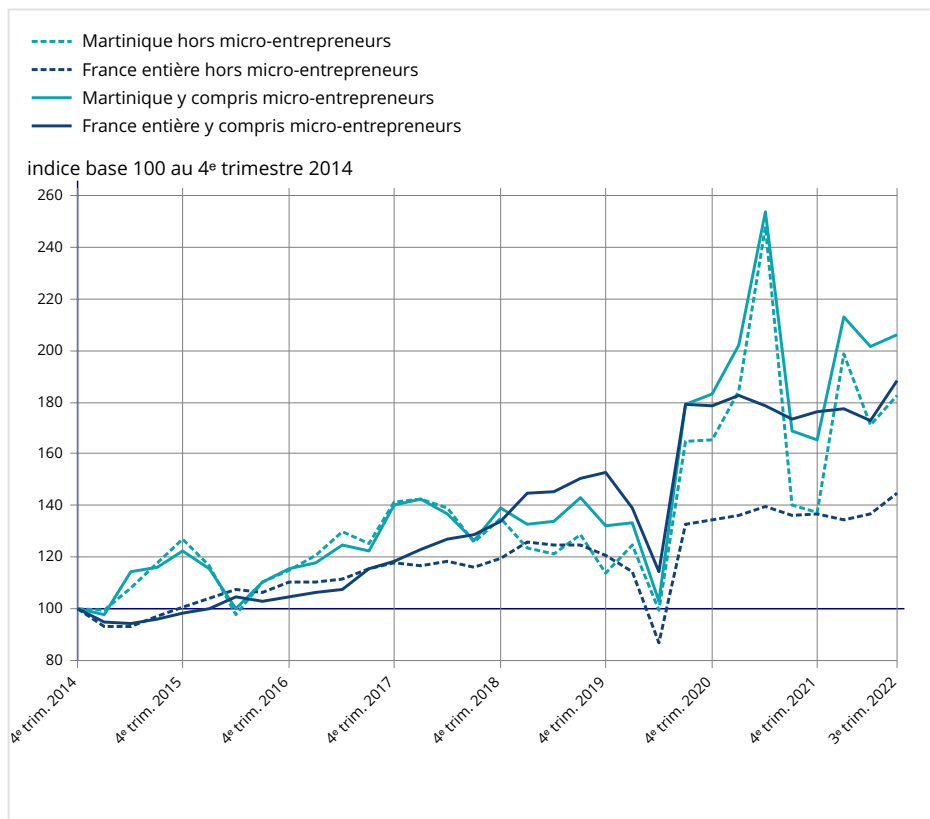
La création d'entreprise est de nouveau en hausse

Au troisième trimestre 2022, 2 092 entreprises sont créées en Martinique. Les nouvelles immatriculations augmentent de 2,3 % ce trimestre, alors qu'elles diminuaient de 5,5 % au deuxième trimestre 2022 (**figure 9**). Les immatriculations hors micro-entrepreneurs représentent 7 nouvelles entreprises sur 10 et sont en hausse de 6,6 %. Le nombre d'entreprises créées sous le régime des micro-entrepreneurs est en baisse de 6,8 %. Au niveau national, la création d'entreprises, y compris micro-entrepreneurs, s'accroît de 9,1 % ce trimestre.

Le secteur des services est celui dans lequel le nombre des nouvelles entreprises augmente le plus (+ 5,4 %) et contribue à 73 % de l'ensemble des entreprises créées. Les immatriculations sont en hausse de 4,7 % dans le secteur du commerce, transports, hébergement et restauration. Le secteur de l'industrie connaît une décroissance de créations d'entreprises (- 1,4 %), ainsi que le secteur de la construction (- 23,5 %).

En Martinique, la création annuelle d'entreprises, est en hausse de 22,0 % par rapport au troisième trimestre 2021. Les créations du régime hors micro-entrepreneurs sont en augmentation (+ 30,3 %) ainsi que celles sous le régime des micro-entrepreneurs (+ 5,6 %). Le nombre des nouvelles entreprises progresse en Guadeloupe de 16,3 % et en Guyane de 3,2 %. Au niveau national, ce chiffre est en hausse de 8,6 %.

Figure 9 – Créations d'entreprises



Note : données trimestrielles corrigées des variations saisonnières (CVS).

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

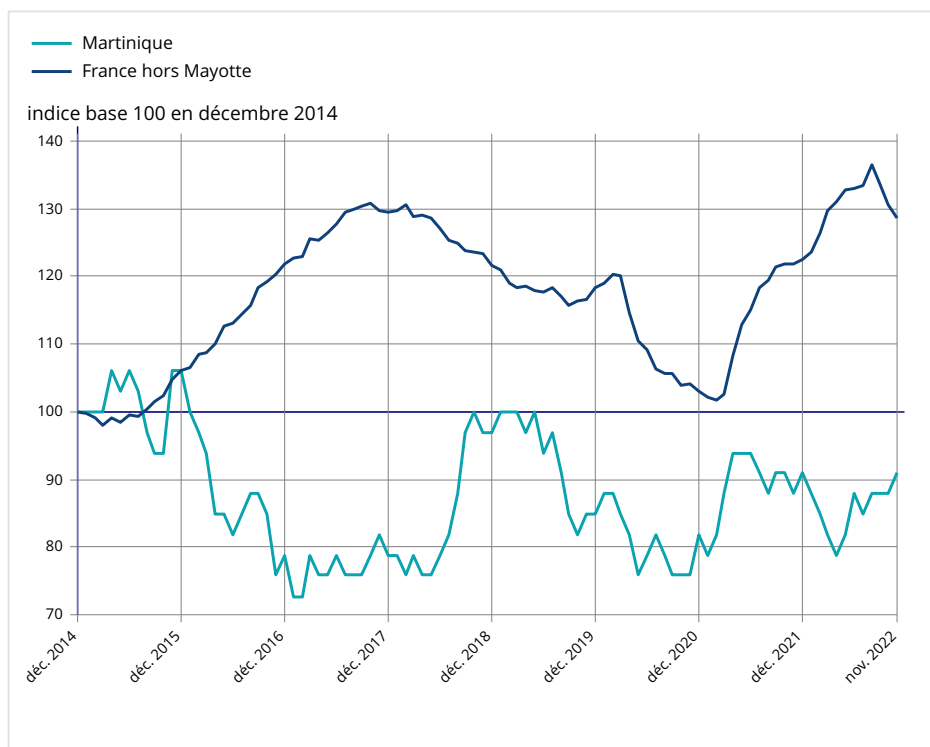
Le nombre de nouveaux logements autorisés diminue

Au troisième trimestre 2022, le nombre de logements autorisés à la construction sur un an s'élève à 2 900 en Martinique. Par rapport au trimestre précédent, ce nombre baisse de 0,4 %, alors qu'il augmente de 0,5 % en France (hors Mayotte) (**figure 10**). Sur un an, le nombre d'autorisations baisse de 6,0 % au niveau régional et augmente de 10,2 % au niveau national.

Le nombre de logements commencés sur un an augmente dans la région de 2,7 % par rapport au trimestre précédent et de 39,3 % par rapport à l'année précédente.

Ce trimestre, les autorisations de surfaces de plancher des locaux d'activité cumulées sur un an atteignent 92 000 m² (+ 25 %). Elles progressent ainsi de 43 % par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Figure 10 – Évolution du nombre de logements autorisés à la construction



Notes : données mensuelles brutes, en date réelle. Chaque point représente l'évolution du cumul des 12 derniers mois.
Source : SDES, Sit@del2.

Encadré 1 - Contexte international – L'économie mondiale en ralentissement

Au troisième trimestre 2022, l'activité économique a ralenti dans la plupart des pays européens et s'est même contractée au Royaume-Uni. Le rebond ponctuel de l'activité en Chine et aux États-Unis masque quant à lui une dynamique plus générale de ralentissement économique depuis plusieurs trimestres. Les économies occidentales demeurent confrontées à des niveaux d'inflation élevés, toutefois en repli fin 2022 suite au recul des prix de marché de l'énergie depuis l'été. Les difficultés de production dans certains secteurs, en lien avec les prix énergétiques, l'augmentation du coût du crédit sous l'effet des resserrements monétaires et le manque de dynamisme de la demande mondiale pourraient contraindre l'activité économique début 2023.

Encadré 2 - Contexte national – En France, ralentissement en cours

Le PIB français a ralenti au troisième trimestre 2022 (+0,2 % après +0,5 %). L'activité dans les services n'a en effet plus bénéficié des effets de rattrapage ayant porté son rebond au trimestre précédent, tandis que dans l'industrie, la production d'électricité a continué de baisser. L'emploi a néanmoins conservé son dynamisme du premier semestre, porté par l'essor de l'apprentissage. Malgré les mesures de soutien au revenu des ménages, leur consommation est demeurée atone, dans un contexte où l'inflation est restée au second semestre 2022 autour de 6 % sur un an. En fin d'année, les difficultés persistantes du parc nucléaire, l'effet ponctuel des grèves dans les raffineries et la hausse des coûts de production dans certains secteurs écono-intensifs pourrait conduire à un léger fléchissement de l'activité française.

Publication rédigée par : Eric Mével, Océane Lasnier (Insee)

Sources

Estimations d'emploi

Taux de chômage localisés

Créations d'entreprises

Défaillances d'entreprises

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air

Définitions

Emploi salarié

Les personnes salariées travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Les non-salariés travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

En pratique, les non-salariés sont des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés : régime social des indépendants (RSI), Urssaf ou Mutualité sociale agricole (MSA). Sont concernés les micro-entrepreneurs d'une part et les non-salariés « classiques » de l'autre ; ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels « classiques » (hors micro-entrepreneurs) ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL ou SELARL).

Intérim

L'intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Il est composé du :

- tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel.

Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Remarque :

Le dispositif du chômage partiel a pour but d'éviter des licenciements : il permet à une entreprise qui subit une perte d'activité de nature économique, technique ou naturelle, de réduire temporairement les horaires de ses effectifs.

Lorsque le chômage partiel se prolonge au-delà de 6 semaines, les salariés dont le contrat de travail est suspendu sont considérés comme étant à la recherche d'un emploi et peuvent être admis au bénéfice de l'allocation d'aide de retour à l'emploi versée par Pôle Emploi ; on parle alors de « chômage partiel total ».

En 2008, afin de tenir compte de la dégradation de la conjoncture économique, l'instruction DGEFP n° 2008/19 du 25 novembre 2008 précise les conditions d'une application dynamique du chômage partiel, qu'il s'agisse, par exemple, de répondre favorablement aux demandes des entreprises en redressement judiciaire, dans la perspective de leur reprise, aux demandes des entreprises de sous-traitance affectées par les difficultés de leurs donneurs d'ordres, ou encore, d'assouplir l'interprétation du caractère temporaire du chômage partiel.

L'instruction rappelle également les autres dispositifs auxquels peuvent recourir les entreprises avant de solliciter l'État pour bénéficier du chômage partiel : aménagement du temps de travail dans le cadre fixé par la loi du 20 août 2008, formation des salariés...

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque :

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Taux de chômage (BIT)

Rapport entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre d'actifs au sens du BIT.

Demandeurs d'emploi en fin de mois

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

Création d'entreprise

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création. En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene. Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Remarque :

Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons.

Défaillance d'entreprise

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque :

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation.

Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Remarque :

Une « fouille en rigole » est un creusement du sol pour permettre la construction à l'emplacement des « semelles » (ces dernières sont les parties basses).

Correction des variations saisonnières / CVS

La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Par exemple, les ventes de jouets augmentent toujours fortement entre novembre et décembre, en raison de Noël. Sur les données brutes, cet effet périodique masque l'évolution conjoncturelle sous-jacente pour une année donnée. Une fois la série désaisonnalisée, c'est-à-dire l'effet Noël retiré, les ventes peuvent s'avérer en baisse, signe d'une moins bonne année.

Documentation

Emploi salarié

- [Note méthodologique sur l'emploi salarié](#) (pdf, 232 Ko)
- [Emploi : quelle source pour quel usage ?](#) (pdf, 515 Ko)

Créations d'entreprises

- [Note méthodologique sur les créations d'entreprises](#) (pdf, 116 Ko)
- [Refonte du dispositif de calcul des créations d'entreprises](#) (pdf, 130 Ko)
- [Correction de la répartition des créations d'entreprises individuelles \(2021\)](#) (pdf, 58 Ko)

Nomenclature

- [Nomenclature agrégée - NA, 2008](#)

Pour en savoir plus

- « [Au troisième trimestre 2022, l'emploi salarié augmente dans presque toutes les régions](#) », *Informations Rapides* n° 13, janvier 2023.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Service Territorial de Martinique - Centre technopole de Kerlys - bâtiment D1 – 5, rue Saint-Christophe - CS 10641 - 97262 Fort-de-France Cedex
Directeur de la publication : Jean-Baptiste Herbet